

**Certificat d'examen de type
n° F-03-J-449 du 09 décembre 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D021654-D6

**Cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01
couplé à un dispositif PARIFEX type PFX01L**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 7 janvier 1991 modifié par l'arrêté du 14 avril 1995 relatif à la construction, au contrôle et aux modalités techniques d'utilisation des cinémomètres de contrôle routier.

FABRICANTS:

PEGASE INSTRUMENTATION, 429 rue Charles Nungesser, 34130 Mauguio, FRANCE.

PARIFEX, 108/110 avenue du Général Leclerc, 78220 Viroflay, FRANCE.

DEMANDEUR :

MERCURA, Z.A. les Gailletrous, rue Louis Pasteur, 41260 La Chaussée-Saint-Victor (FRANCE).

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type n° F-03-J-448 du 09 décembre 2003.

CARACTERISTIQUES :

Le cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01 faisant l'objet du présent certificat diffère du type approuvé par le certificat précité, par la possibilité de lui connecter un dispositif PARIFEX type PFX01L.

Les autres caractéristiques et les conditions particulières de vérification du cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01 sont inchangées.

Dispositif PARIFEX type PFX01L :

Le dispositif de prise de vue développé par PARIFEX associé à un cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01 permet de photographier les véhicules dont la vitesse est supérieure au seuil de vitesse préalablement déterminé par le cinémomètre et d'incruster sur la photographie les inscriptions réglementaires (date, heure et vitesse du véhicule) et des inscriptions complémentaires (code de l'unité de contrôle, point kilométrique, sens de circulation, ...).

Il permet également de paramétrer le cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01 à distance, à savoir :

- Le seuil de vitesse,
- La portée du cinémomètre (courte, moyenne, longue ou très longue),
- Le sens de détection.

Le dispositif de prise de vue PARIFEX type PFX01L se compose de trois sous ensembles constitués :

- Pour le premier, le dispositif de prise de vues, du module microcontrôleur d'interface avec le cinémomètre, de l'unité de traitement et des modules d'alimentation,
- Pour le second, un micro-ordinateur de paramétrage des sessions de contrôle de vitesse et d'exploitation des clichés,
- Pour le troisième, le dispositif générateur de flashes lumineux.

Le premier sous ensemble est constitué d'un appareil de prise de vues numériques NIKON type D1, d'un micro-contrôleur d'interface avec le cinémomètre, d'un ordinateur PC industriel monocarte et des alimentations.

Les matériels sont regroupés dans trois boîtiers distincts :

- Le premier contient l'appareil de prises de vues numériques,
- Le second contient le microcontrôleur d'interface et l'unité de traitement,
- Le dernier reçoit l'alimentation du système.

Le boîtier contenant l'unité de traitement sert également de support au boîtier de l'appareil de prises de vues numérique et au cinémomètre, par l'intermédiaire de deux embases situées sur le dessus du boîtier. Ce boîtier est également doté d'une embase en partie inférieure pour la fixation de l'ensemble sur un trépied.

Le module microcontrôleur d'interface, intercalé entre la sortie du cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01 et l'unité de traitement (UT), exploite les signaux délivrés par trames par le cinémomètre. Il permet d'associer les données réglementaires, telle que la vitesse mesurée, à la prise de vue correspondant au véhicule contrôlé, lorsque celui-ci dépasse le seuil de vitesse prédéterminé par l'utilisateur lors de l'initialisation d'une session de mesure sur le PFX01L.

L'unité de traitement est connectée :

- Au cinémomètre pour son paramétrage et sa mise en service,
- Au microcontrôleur d'interface pour réception des informations délivrées par le cinémomètre
- A l'appareil de prise de vue numérique pour acquisition des fichiers images constitués,

- Au micro-ordinateur de paramétrage pour le lancement des sessions de contrôle

Elle est dotée des logiciels "Serveur PFX01.exe" et "ServeurRadarLynx.exe", permettant respectivement l'acquisition des fichiers images, l'incrustation des données dans l'image, le chiffrement, l'enregistrement des fichiers et le paramétrage du cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01.

Le second ensemble est constitué d'un micro-ordinateur type PC portable ou fixe (fonctionnant sous un système d'exploitation Windows® 98, Millenium, NT 4.0 ou 2000) équipé d'un graveur de disque CD ROM, pour la sauvegarde des fichiers constitués, et pouvant être raccordé à une imprimante. Il est connectable à l'unité de traitement via une liaison Ethernet pour le paramétrage des sessions de contrôle et le transfert des photos pour exploitation.

Le logiciel "Client PFX01L.EXE", servant de commande et de moyen de paramétrage du PFX01 et dont l'accès est protégé par mot de passe, permet à l'opérateur d'ouvrir une session de mesure de vitesse.

Le logiciel "DECODE.EXE" est utilisé pour déchiffrer, pour visualiser et pour imprimer les clichés réalisés au cours du contrôle et enregistrés sous l'extension ".cpfx". Son usage est protégé par mot de passe, défini par l'utilisateur et modifiable par celui-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

Le manuel d'utilisation du cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01 faisant l'objet du certificat précité est complété par le manuel correspondant à l'utilisation du dispositif PARIFEX type PFX01L faisant l'objet du présent certificat.

Les conditions d'installation du cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01 ne sont pas modifiées. En particulier, cet instrument ne peut être utilisé qu'à poste fixe, soit sur trépied placé sur le bord de la route, soit dans un véhicule spécialement aménagé stationné parallèlement à l'axe de la route, soit dans une cabine installée sur le bord de la route. Le présent certificat ne couvre ni son usage en surplomb de la chaussée, ou dans un véhicule en mouvement, ni la transmission automatique des données informatiques vers un centre de traitement.

SCELLEMENTS :

Les scellements du cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01 prévus par le certificat précité restent inchangés.

Un scellement situé de chaque côté du boîtier du dispositif PFX01L interdit l'accès au module de l'unité de traitement. Ces scellements doivent porter la marque d'identification du bénéficiaire du présent certificat.

Le contrôle de la version des logiciels implantés dans le dispositif PFX01L s'opère lors de la mise en service de ces derniers, par affichage sur l'écran du dispositif :

- ver 3.2 pour « DECODE.exe »,
- ver 3.0 octobre 2003 pour « Client PFX01L.exe ».
- ver 1.0 2003 pour « MD5_verif.exe ».

Les versions des logiciels implantés dans l'unité de traitement sont :

- ver 3.0 mars 2003 pour « Serveur PFX01.exe »,
- ver 1.0 août 2003 pour « ServeurRadarLynx.exe ».

Les sommes de contrôle des différents logiciels implantés dans le dispositif PARIFEX type PFX01L sont identifiées par :

Serveurpfx01.exe Ver 3.0 Mars 2003	392744C2E3120047F374FCCCEA802080
ServeurRadarLynx.exe Ver 1.0 Août 2003	9D6087E9FA4C3803B3039A128ADFCA42
Clientpfx01L.exe Ver 3.0 Octobre 2003	21CF343F27A1393F83A7CA07D1D0EB71
Decode.exe Ver 3.2	178053DE1FF77D2AC31E045610657D03

La vérification des sommes de contrôle des logiciels résidants dans l'unité de traitement s'effectue à partir du logiciel « Client PFX01L.exe » à l'aide de la touche « ChkSum ».

La vérification des sommes de contrôle des logiciels résidants dans le micro-ordinateur type PC portable ou fixe de paramétrage s'effectue à partir du logiciel « MD5_verif.exe », que l'on lance à partir de l'icône « Verification ChkSum » placée sur le bureau Windows® 98, Millenium, NT 4.0 ou 2000.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires portées sur les cinémomètres LYNX RDR-01 sont inchangées, notamment le numéro de certificat d'examen de type figurant sur la plaque d'identification des instruments, à savoir :

- n° F-03-J-448 du 09/12/2003.

Le numéro et la date du présent certificat seront reportés sur le carnet métrologique des instruments équipés du dispositif PARIFEX type PFX01L.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/D021654-D6, ainsi que chez le fabricant PARIFEX et chez le bénéficiaire du présent certificat.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 09 décembre 2013.

REMARQUE :

Le présent certificat ne couvre pas le respect des exigences fixées par d'autres réglementations applicables au fabricant, à l'utilisateur ainsi qu'à l'instrument, notamment celles relatives à la sécurisation des données informatiques, celles de la loi Informatique et Liberté, celles de la loi sur la réglementation des télécommunications et celles de la sécurité des équipements de la route.

Les logiciels "CLIENT PFX01L.EXE" et "DECODE.EXE", installés sur l'ordinateur d'exploitation et utilisés pour la configuration des paramètres de fonctionnement du dispositif PFX01L et pour la visualisation des prises de vues, n'ont pas de fonctionnalité métrologique et font seulement office de dispositif de commande des fonctionnalités existant dans le dispositif PFX01L. Aucune exigence particulière ne s'applique à ces logiciels au titre du présent certificat.

ANNEXES :

- Photographies du dispositif PARIFEX type PFX01L installé sur le cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01,
- Plan de scellement du dispositif PFX01L,
- Reproduction d'une photographie issue du dispositif PFX01L.

Pour le Directeur Général
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

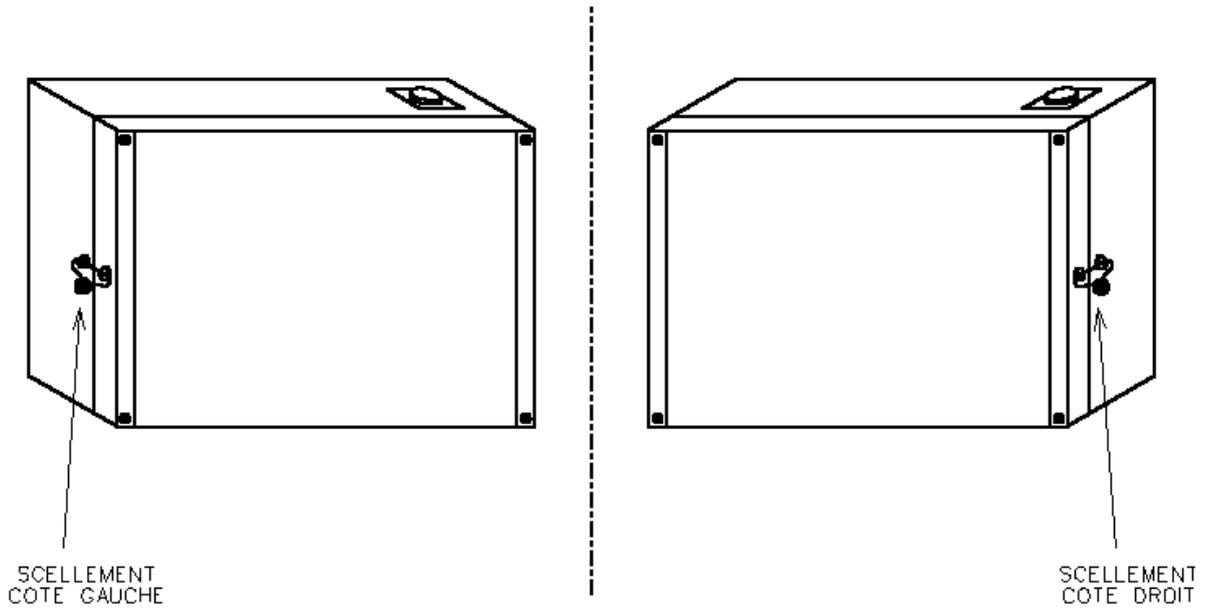
Annexe au certificat n° F-03-J-449 du 09 décembre 2003

**Cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01
couplé à un dispositif PARIFEX type PFX01L**



Annexe au certificat n° F-03-J-449 du 09 décembre 2003

Plan de scellement du dispositif PARIFEX type PFX01L



Annexe au certificat n° F-03-J-449 du 09 décembre 2003

Reproduction d'une prise de vue issue du dispositif PFX01L

